

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2025

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la Convocation : 31/03/2025

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE - Mylène DELORME - Laure DUCHAMP - David MAGNET - Marilyn MOUTET - Aurèle SYLVESTRE - Patrice TETARD - Nathalie MARECHAL - Christophe GRANGER - Daniel PEYROL - Joël MALIGNIER - GAUTHIER Laurent -Jean- Luc MONTAGNER - Céline POIRRIER

Excusés : Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS- Véronique AUGIZEAU

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025-025 : Adoption du budget annexe 2025 du vieil Allan

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2, les articles L 5217-10-1 à L5217-10-15 et LO 5217-12-2 à L 5217-12-5

VU la délibération n°2025- 012 en date du 18 mars 2025 adoptant le compte administratif 2024,

VU l'avis de la « Toutes Commissions » réunie le 1^{er} avril 2025,

VU la délibération n°2025-024 en date du 08 avril 2025 décidant de l'affectation du résultat 2024,

Monsieur le Maire, expose le contenu du budget du vieil Allan de l'exercice 2025 en précisant les principales orientations,

Au vu de cet exposé, Monsieur le Maire propose l'adoption du budget annexe du vieil Allan pour l'exercice 2025 tel que présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE le budget primitif du vieil Allan de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses (€)	1 000	141 717.02	142 717.02
Recettes (€)	1 000	141 717.02	142 717.02

CHARGE Monsieur le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un

délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mylène DELORME

Secrétaire de séance

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a large 'M' and a long, sweeping tail.

Yves COURBIS,

Maire

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, horizontal oval shape with a stylized 'Y' and 'C' inside.